



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Martha L. Black cale sèche 22-23 NGCC Martha L. Black Mise en cale sèche 2022-2023	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-210340/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client SAP	Date 2023-01-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-041-28862	
File No. - N° de dossier 041md.F7049-210340	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2023-02-24 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pourmand, Mastaneh	Buyer Id - Id de l'acheteur 041md
Telephone No. - N° de téléphone (343) 543-2874 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 005 à la demande de soumissions

La modification n° 005 à la demande de soumissions vise à :

1. **Ajouts/modifications aux réponses # 28 et 32 dans la modification 004.**
 2. **Modifier la section E.5 de l'annexe « E » dans le document d'appel d'offres.**
 3. **Répondre aux questions ou préoccupations des soumissionnaires.**
 4. **Publier les fiches de données sur les prix révisées.**
-

1. Ajouts/modifications aux réponses # 28 et 32 dans la Modification 004

En ce qui concerne Q & R # 28 dans la modification 004:

Dans R # 28 :

Supprimer : « Veuillez noter que les soumissionnaires sont tenus d'identifier tous leurs sous-traitants (dont la valeur de leur contrat dépasse 5 000 \$) et les RST à l'annexe « D » ; et doit obtenir et soumettre son accord pour travailler sur ce projet avec le soumissionnaire. »

Insérer : « Veuillez noter ce qui suit :

- 1) L'appel d'offres pour ce projet, exige que les soumissionnaires identifient tous leurs sous-traitants (dont la valeur de leur contrat dépasse 5 000 \$) et les FSR à l'annexe « D » ; et doivent obtenir et soumettre l'accord de leurs sous-traitants attestant qu'ils sont capables et désireux de travailler sur ce projet avec le soumissionnaire.
- 2) Conformément à la section « Exceptions » dans « Application du régime d'intégrité aux sous-traitants », Le Régime d'intégrité ne s'applique pas lorsque les dépenses dans le cadre d'un contrat de sous-traitance sont inférieures à 10 000 \$. Ce bulletin est accessible à partir du site Web [Bulletin d'information : Application du Régime d'intégrité aux sous-traitants - Le régime d'intégrité du gouvernement du Canada - Responsabilité - SPAC \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](http://www.pwgsc.gc.ca). »

Dans le tableau K-1 du document d'appel d'offres :

Supprimer : le texte de l'élément 10 :

Élément	Description
10	Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction ou lettre indiquant sa non-applicabilité conformément à l'article 5.1.1 de la partie 5. La déclaration requise doit être fournie par le soumissionnaire et tous ses sous-traitants connus au moment de la clôture des soumissions.

Insérer : le texte suivant dans l'élément 10 :

Élément	Description
10	Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction ou lettre indiquant sa non-applicabilité conformément à l'article 5.1.1 de la partie 5. La déclaration/lettre requise doit être fournie par le soumissionnaire ; il s'applique à tous ses affiliés et sous-traitants de premier rang connus au moment de la Clôture des Soumissions.

Dans le tableau K-2 du document d'appel d'offres :

Supprimer : le texte de l'élément 1 :

Élément	Description
1	Dispositions relatives à l'intégrité – documentation requise, le cas échéant (doit être fournie par le soumissionnaire et tous ses sous-traitants connus au moment de la clôture des soumissions), conformément à l'article 5.2.1 de la partie 5.

Insérer : le texte suivant dans l'élément 1 :

Élément	Description
1	Dispositions relatives à l'intégrité - la documentation requise, le cas échéant, doit être fournie par le soumissionnaire pour le soumissionnaire et ses sociétés affiliées conformément à la partie 5, articles 5.2.1, ainsi que les sous-traitants de premier niveau du soumissionnaire qui sont connus au moment de la clôture des soumissions.

En ce qui concerne Q & R # 32 dans la modification 004:

En R # 32 :

Supprimer : « a) La GCC cherche à trouver les dessins pertinents ; ils seront fournis ultérieurement. »

Insérer : « a) L'épaisseur de l'aluminium est de 3/16" (dessin de réf. 1200-738-01 et 02). Les détails de l'atelier adjacent sont montrés sur les dessin 1253-001-01 et 02, et dans la figure 7-31 (feuille 1 et 2) du manuel de maintenance « Telescopic aluminum helicopter hangar model-1160 Operation and maintenance manual section 1 » – ce qui est déjà fourni dans le Data Package. Les dessins référencés sont fournis en tant que pièces jointes distinctes au présent document d'amendement. »

2. La section E.5 de l'annexe « E » du document d'appel d'offres est modifiée.

Dans le dossier d'appel d'offres, annexe « E », section E.5 pour « Assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement »:

Ajouter : l'exigence « h » au paragraphe 3 pour lire :

« Réduction du plomb et de l'amiante : la police d'assurance doit fournir Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur et une couverture pour l'enlèvement, la manipulation et l'élimination des matériaux en plomb et en amiante. »

3. Questions/préoccupations des soumissionnaires et réponses du Canada :

Q # 34: En référence au document d'appel d'offres, annexe « E », section E.7 « Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions », si l'entrepreneur a retenu les services d'une firme professionnelle (détenant une responsabilité contre les erreurs et les omissions), en tant que sous-traitant, pour fournir les services visés par contrat, l'entrepreneur serait-il tenu de fournir cette assurance?

R # 34: Oui, l'entrepreneur est tenu d'avoir l'assurance « Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions » même si des entreprises professionnelles (ayant une « assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions ») sont embauchées en tant que sous-traitants pour effectuer tous les travaux liés au conseil, à la conception, à la formation, à la gestion et à l'ingénierie. Le fait est qu'il n'y a pas de relation contractuelle entre le Canada et le sous-traitant, donc l'entrepreneur devra assurer les risques.

Veillez noter que l'entrepreneur est ultimement responsable de l'ensemble des travaux, y compris ceux effectués par ses sous-traitants ; veuillez vous référer au document d'appel d'offres, Clause 7.2.1, paragraphes 4 et 5, et paragraphe 1 de la Clause 7.13.

Q # 35: En ce qui concerne la section 15.5 de l'EDT (Rév 1), le paragraphe 15.5.3.7 fait référence à la section 15.6 pour le retrait de l'amiante. L'allocation de 100 000 \$ en 15.6 couvre-t-elle le désamiantage prévu en 15.5 ? Est-ce que tout le désamiantage du navire est inclus dans l'allocation de 100 000 \$?

R # 35: Veuillez noter ce qui suit :

1. Oui, les indemnités prévues à l'article 15.6, paragraphe 15.6.1.2 pour le désamiantage et au paragraphe 15.6.1.3 pour le ré-insolation doivent couvrir l'ensemble des travaux liés au désamiantage et le ré-isolément nécessaire lié aux travaux connus définis dans toutes les sections de l'énoncé des travaux – à l'exception de celles :
 - a. des paragraphes 11.4.3.14, 11.6.3.13, 11.9.3.7 et 11.10.3.2 qui ont été ajoutées dans la modification 003, section 7, articles 7.9, 7.10, 7.12 et 7.13; et
 - b. paragraphes 11.6.3.9 et 11.6.3.31 qui sont modifiés comme indiqué ci-dessous :
 - i. Dans la section 11.6 de l'EDT (rév. 1), à la fin du paragraphe 11.6.3.9, après la remarque :
Ajouter : « L'offre de l'entrepreneur doit comprendre le prix de l'enlèvement et du remplacement par un isolant sans amiante (fourniture et pose) de 7 m² d'isolant contenant de l'amiante sur les murs de l'atelier qui ont été touchés par les travaux. »
 - ii. Dans la section 11.6 de l'EDT (rév. 1), à la fin du paragraphe 11.6.3.31, après la remarque :

Ajouter : « L'offre de l'entrepreneur doit comprendre le prix de l'enlèvement et du remplacement par un isolant sans amiante (fourniture et pose) de 6 m² d'isolant contenant de l'amiante dans les zones affectées par les travaux dans le salle 251, la sortie de secours de la salle du système d'égouts et dans le plafond du couloir arrière du pont supérieur. »

2. Les fiches de données sur les prix (versions française et anglaise) sont révisées pour refléter le changement ci-dessus. Ils sont fournis sous forme de pièces jointes distinctes au présent amendement.
3. La section 15.6 de l'EDT est modifiée comme suit :

Supprimer : Paragraphes 15.6.1.2 et 15.1.6.3 dans leur intégralité.

Insérer :

« 15.6.1.2 L'entrepreneur doit fournir les services d'une entreprise spécialisée dans l'élimination de l'amiante pour effectuer les travaux prévus dans cette EDT. L'entrepreneur doit inclure une allocation de 100 000 \$ pour couvrir le coût des services à fournir par une entreprise spécialisée dans le retrait de produit contenant de l'amiante. L'allocation de 100 000 \$ doit faire partie de la soumission globale et doit être ajustée à la hausse ou à la baisse en utilisant le processus SPAC 1379 à la réception de la facture finale du fournisseur de service, appuyée par des copies de tous les documents et factures connexes pour vérifier les dépenses réelles.

15.6.1.3 L'entrepreneur doit fournir les services d'IPI Isolation thermique pour exécuter les travaux de ré-isolation prévus dans cette EDT. L'entrepreneur doit inclure une allocation de 100 000 \$ pour couvrir le coût des services à fournir. L'allocation de 100 000 \$ doit faire partie de l'offre globale et doit être ajustée à la hausse ou à la baisse en utilisant le processus SPAC 1379 à la réception de la facture finale de la FSR appuyée par des copies de tous les documents et factures connexes pour vérifier les dépenses réelles. »

Q # 36: En ce qui concerne la section 17.1 de l'EDT (Rév 1), paragraphe 17.1.3.20, veuillez fournir :

- A. Photos des plaques signalétiques de la pompe hydraulique et du moteur hydraulique du guindeau à remplacer.
- B. Le diamètre de l'arbre qui est nécessaire pour sélectionner le modèle de l'accouplement à remplacer.
- C. Les numéros de pièce de la pompe hydraulique et du moteur hydraulique qui doivent être remplacés par le même équipement du même équipementier et qui ont les mêmes spécifications... (conformément à l'article 7.18 de l'amendement 003), et se trouvent dans « 900-400-354 Schematic for windlass & winch ».

R # 36: Veuillez noter ce qui suit :

- A. Des photos des plaques signalétiques de la pompe hydraulique et du moteur hydraulique du guindeau sont jointes à la fin de ce document d'amendement.

B. Le diamètre de l'arbre est de 65 mm.

C. La pompe hydraulique et le moteur hydraulique ont les données suivantes :

- La pompe hydraulique : Hydromatik AA4V125HD1R3/2000
- Le moteur de la pompe : Staffa B200-S-XX-X, (50Psi and Buna seals) - Le manuel est fourni sous forme de pièces jointes distinctes à cet amendement.
- L'accouplement entre la pompe et le moteur électrique : Magnaloy model 600

Q # 37: En ce qui concerne la section 12.4 de l'EDT (Rév 1.1), paragraphe 12.4.3.4.12.10 relatif à l'isolation de la tuyauterie d'échappement pour les nouveaux moteurs Wartsila :

A. Pouvez-vous confirmer que les nouvelles couvertures isolantes doivent couvrir tous les systèmes d'échappement, y compris les silencieux, les brides et les joints de dilatation?

B. Est-ce que le couvertures isolantes de type ISOTEX-GM3200X, de IPI Isolation Thermique, serait acceptable pour la Garde côtière?

R # 37: Veuillez noter ce qui suit :

A. Oui, la GCC confirme que les nouvelles couvertures isolantes doivent couvrir tous les systèmes d'échappement nouvellement installés et ses composantes, y compris les silencieux, les brides et les joints de dilatation.

B. Non, l'isolant matelassé de type ISOTEX-GM3200X, de la société IPI Isolation Thermique, ne peut PAS être utilisé sur le système d'échappement des nouvelles génératrices de propulsion. Il ne répond pas aux caractéristiques requises ; il n'est coté que jusqu'à 600°C.

L'entrepreneur doit fournir et installer les matériaux d'isolation spécifiés au paragraphe 12.4.3.4.12.10 ou leur équivalent qui doivent avoir une conception similaire, répondre à toutes les caractéristiques, y compris les températures nominales, et avoir des certifications d'approbation de classe.

Q # 38: Some errors are noticed in the ITT documents:

A. In Annex K of the ITT document (French version), item 19 of Table K-1:

B. In Part 5 of the ITT document (both English and French versions), there is an error in numbering the Clause on ISO Certification.

R # 38: Please note the following:

A. In Annex K of the ITT document (French version), item 19 of Table K-1 incorrectly refers to Clause 5.2.5 in Part 5. Therefore, in the French version of the ITT:

Supprimer :

Élément	Description
19	Installation de carénage – preuve d'une capacité de grutage suffisante pour soulever le tonnage figurant à l'annexe A, conformément à l'article 5.2.5 de la partie 5.

Insérer :

Élément	Description
19	Installation de carénage – preuve d'une capacité de grutage suffisante pour soulever le tonnage figurant à l'annexe A, conformément à l'article 5.1.3 de la partie 5.

B. Dans la partie 5 du document d'appel d'offres (versions anglaise et française), pour le titre « Certificat ISO »:

Supprimer : « 5.1.3 Certificat ISO ».

Insérer : « 5.1.4 Certificat ISO Certification ».

Q # 39: En ce qui concerne les exigences des tableaux de l'annexe « K », nous demandons que le terme « sous-traitants » soit remplacé par représentants du service technique (RST) ou représentants du service sur le terrain à l'article 10 du tableau K1 et à l'article 1 du tableau K2. Nous fournissons régulièrement des dispositions sur l'intégrité RST en réponse aux appels d'offres de TPSGC.

R # 39: Le mot « sous-traitants » ne peut pas être remplacé par RST ou FSR. Veuillez noter que même si les TSR ou les FSR peuvent être des sous-traitants, il existe des sous-traitants qui ne sont pas des FSR ou des TSR. Veuillez vous référer à la section 1, point A, clarifications supplémentaires « en ce qui concerne la Q&R # 28 dans la modification 004. »

Fin de la modification n° 005 de la demande de soumissions.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-210340/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-210340

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
041MD. F7049-210340

Buyer ID - Id de l'acheteur
041MD
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Nameplate of the Windlass Pump

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-210340/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-210340

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
041MD. F7049-210340

Buyer ID - Id de l'acheteur
041MD
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Nameplate of the Pump motor